

# La lettre aux responsables



## Actualité

### Journées nationales : la Dordogne au coeur du Mouvement

**Du 15 au 18 avril**, 200 délégués des 85 fédérations sont attendus à Périgueux pour les Journées nationales 2014.

Un an après le changement d'appellation et le lancement de notre campagne d'adhésion **Parrain'Age**, ces Journées nationales marquent le premier point d'étape.

Trois sujets forts seront évoqués :

- \* l'action **Aide aux aidants** avec un rapport sur notre mobilisation
- \* la prévention santé avec une présentation de nos actions communes menées avec la MSA
- \* l'atout **Seniors** des collectivités locales avec une table ronde.

L'actualité sociale avec le projet de loi d'orientation sur l'adaptation de la société au vieillissement, l'enquête sur le renoncement aux soins chez les seniors et l'état des fédérations en 2013 seront également présentés.

Plus que jamais, l'accent sera mis sur notre engagement en matière d'action sociale (aide aux aidants, prévention) et de développement (communication avec les maires, ouverture intergénérationnelle).

Le rapport de gestion et les comptes 2013 seront consultables dans l'espace adhérent du site internet à partir du 7 avril.

### Campagne d'adhésion

Les documents téléchargeables sur le site ont été actualisés : les **4 A** de Générations Mouvement et le coût de l'adhésion.

Un nouveau document a été élaboré pour les maires (projection et plaquette).

Veillez particulièrement à utiliser ces documents lors de vos rencontres avec les maires.

Ils sont des supports pratiques pour renforcer nos liens avec les élus locaux et un atout pour le développement.



### Représentation - CCAS

Après le renouvellement des équipes municipales, les clubs sont invités à se manifester auprès d'elles pour proposer des bénévoles qui pourront siéger dans les centres communaux d'action sociale. Notre Mouvement a une grande légitimité à porter dans ces instances les préoccupations des personnes âgées.

**Retrouvez sur le site** une lettre-type personnalisable.

## Edito

### Ensemble !

La Dordogne nous accueille du 15 au 18 avril pour nos Journées nationales.

C'est un temps fort dans la vie de notre Mouvement : le temps par excellence de la démocratie. C'est également l'opportunité d'échanger sur notre fonctionnement et nos activités de développement.

L'action **Aide aux aidants** y sera présentée et détaillée, un an après son lancement officiel. Mois après mois, les premiers ateliers mis en place confirment leur utilité dans notre Mouvement et leur pertinence pour une grande partie de la société. Ces journées auront à coeur de donner envie à d'autres fédérations de s'investir.

Ces Journées se termineront par une table ronde sur le thème **Les Seniors, acteurs et atouts des collectivités locales** : elle nous permettra de vous fournir un argumentaire pour bâtir et renforcer nos relations de partenariat avec elles.

Avec l'équipe de la Dordogne, je serai heureux de vous rencontrer et d'animer, avec vous, ces Journées dans l'esprit de convivialité et d'ouverture qui nous réunit.

Gérard Vilain  
président national

## Représentation

### Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Avec la promulgation, le 22 juillet 2009, de la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire), les Agences régionales de santé (ARS) ont été créées. Le 31 mars 2010, ont été publiés les décrets d'applications relatifs aux Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) et aux Conférences de territoires.

Grace à notre agrément d'association d'usagers du système de santé, nous avons pu faire nommer nos représentants dans ces différentes instances. Ces mandats sont de 4 ans, renouvelables 1 fois. Suivant les dates de nominations, nos mandats se terminent dans le courant de 2014. Soyons attentifs afin d'assurer la pérennité de nos mandats et, pour ceux qui n'avaient pas été nommés en 2010, de profiter de cette nouvelle occasion pour postuler dans ces instances.

## Internet

### Adoptez le courriel *gmouv*

Une grande majorité de fédérations communique avec leurs clubs via le courriel. Rapide et gratuit, cet outil est aussi une manière de moderniser nos associations. Depuis mars 2013, chaque fédération dispose d'une adresse sur le modèle

***fede00@gmouv.org.***

Pour activer cette adresse, il faut installer un logiciel de messagerie. La Fédération nationale vous conseille Windows Live Mail, gratuit et fonctionnel. Une fois ce logiciel de messagerie installé, contactez Catel Brajon pour qu'il vous aide à le configurer. Cette opération est rapide et, après quelques minutes, votre fédération pourra envoyer et recevoir ses mails avec sa nouvelle adresse.

Cette harmonisation des adresses mail contribue à la cohésion de notre Mouvement dans le domaine de la communication.

Renseignements: Catel Brajon - [cbrajon@gmouv.org](mailto:cbrajon@gmouv.org)

## Calendrier

### Temps forts à venir

**15-18 avril : Journées nationales (Périgueux)**

**21-22 mai : séminaire des nouveaux présidents départementaux**

3-4 juin : dictée nationale, 2<sup>e</sup> édition, à Aix-les-Bains (Savoie)

8-20 septembre : *Ensemble vers les chemins de Compostelle*, 4<sup>e</sup> édition

23-26 septembre : 15<sup>e</sup> rencontre nationale de pétanque à Port-Barcarès (Pyrénées Orientales)

7-10 octobre : séminaire des présidents à Port-Bail (Manche)

## Focus

### En vacances avec l'ANCV

Découvrez l'Agence nationale pour les Chèques vacances (ANCV), notre partenaire à la une ce mois-ci.

L'ANCV sera présente aux Journées nationales 2014, aux côtés des 26 autres partenaires économiques que nous accueillerons avec plaisir, et qui présentera le programme *Seniors en vacances*.

## En bref

### Nominations au CNRPA

**Pierre Erbs**, secrétaire de Générations Mouvement - Fédération nationale, a été nommé membre titulaire du Comité national des retraités et des personnes âgées.

**Bernard Dumont**, trésorier de la Fédération nationale, sera son suppléant (arrêté du 6 mars 2014).

## Le saviez-vous?

### 66 millions d'impatients

Le CISS a lancé un site grand public pour informer les usagers des conditions de soins dans les différentes instances hospitalières. Citoyen et participatif, ce site permet aussi de rappeler aux usagers leurs droits et leurs recours en cas de difficulté d'accès aux soins et donne de bons conseils à suivre au quotidien.

Rendez-vous sur :

[www.66millionsdimpatients.org](http://www.66millionsdimpatients.org)

## Concours nationaux

**Dictée : la 2<sup>e</sup> édition est lancée !**

Les amoureux de la langue française se retrouveront les

**3 et 4 juin à Aix-Les-Bains**

pour le concours national de dictée. Fort du succès de l'édition 2013, le prix Jean-Figarella devrait voir s'affronter une soixantaine de finalistes. Pour les retardataires, les délais d'inscription, fixés initialement au 31 mars, sont reportés au **18 avril**.

Règlement et affiche disponibles sur le site internet.

### ECC 2014

La 4<sup>e</sup> édition est d'ores et déjà lancée !

Nous encourageons les fédérations qui n'ont pas encore pris part à l'opération à se rapprocher de leurs clubs afin d'impliquer le plus grand nombre.

**Du 9 au 21 septembre 2014, entrez dans la marche !**

Organisez-vous dès à présent en informant vos clubs et en fixant une date pour votre marche départementale.

Le kit de mobilisation et le dossier de presse ont été actualisés : ils sont téléchargeables sur le site internet.

Renseignements : Catel Brajon - cbrajon@gmouv.org

### Rencontre de pétanque

Chaque Fédération départementale peut envoyer trois équipes maximum à la rencontre - l'une des trois équipes devant être obligatoirement féminine - selon des critères définis par elle et quel que soit l'âge des participants.

**Rendez-vous du 23 au 26 septembre à Port Barcarès.**

Renseignements : Sophie Barny - sbarny@gmouv.org

## Aide aux aidants

**La bonne démarche, les bons réflexes**

Mettre en place un atelier pour les aidants, c'est d'abord repérer et inciter les aidants à accepter eux-mêmes de l'aide. Il faut aller vers les aidants, leur expliquer le principe de l'atelier, leur faire comprendre que l'atelier est un moyen d'améliorer l'accompagnement qu'ils apportent à leurs proches au quotidien.

*« Nous avons organisé deux journées d'information en invitant tous les acteurs locaux : conseil général, maires, ADMR, responsables d'EHPAD... Cela a porté ses fruits. Les aidants que nous avons rencontrés ont apprécié cette démarche. Beaucoup éprouvent parfois un sentiment d'abandon et, dans nos réunions, ils ont pu trouver soutien et réconfort. »*

**Danièle Larvor**, secrétaire de la fédération du Lot  
référente de l'action d'aide aux aidants.

Des dépliants et des affiches personnalisables peuvent être mis à votre disposition pour repérer les aidants sur votre territoire. Dans l'espace adhérent du site internet, retrouvez le **dossier Aide aux aidants** qui contient tous les documents utiles.

Renseignements : **Kim Nguyen** - knguyen@gmouv.org

Participez au **Concours national**  
organisé par **Générations Mouvement**  
avec notre partenaire  
**VACANCES BLEUES**

**Prix Jean-Figarella**

**Concours de dictée 2014**

**3 et 4 juin 2014**  
à Aix-les-Bains (Savoie)

Inscrivez-vous vite auprès  
de la Fédération nationale en retournant votre bulletin  
avant le 31 mars 2014

Générations Mouvement - Fédération nationale - 40 rue de Londres - 75008 Paris - tél. : 01 53 42 46 01  
fax : 01 53 42 13 24 - courriel : fédération.nationale@gmouv.org - Association Loi 1901, autorisée d'utiliser le statut  
par décret du 27/02/08 - Inscrite au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (M07510069)

### Concours de poésie

Dernière ligne droite pour le concours de poésie 2014 organisé par la fédération de Gironde, sur le thème *Couleurs*, jusqu'au 30 avril prochain.

Règlement disponible sur le site internet.

Contact: fede33@gmouv.org



Bienvenue sur le site du 1er réseau national de seniors en

**Générations Mouvement**  
Les Amis Ruraux

AGIR EN TOUTE CONFIANCE  
ÊTRE UNIS ET SOLIDAIRES  
SE SAVOIR BIEN ACCOMPAGNÉ  
SE DÉTENDRE ET VOYAGER  
RENFORCER NOS LIENS

**DOCUMENTS ET OUTILS**  
Retour aux catégories

Aide aux aidants

## Activités

### 6 manifestations à mettre à profit

L'administration fiscale accepte que les associations déclarées loi 1901 organisent des manifestations dites de bienfaisance ou de soutien ouvertes à tous pour collecter des fonds.

Ces manifestations de soutien doivent revêtir un caractère exceptionnel :

- les fonds collectés doivent obligatoirement être investis dans les activités mentionnées dans l'objet social de l'association. Ils ne peuvent pas être donnés à des oeuvres caritatives ou à d'autres associations.
- elles doivent se limiter au nombre de 6 par an (tolérance pour la répétition dans le temps)
- les activités proposées ne doivent pas être systématiquement les mêmes.

**Les activités autorisées** sont : bal, concert, loto, tombola, kermesse, vente charité, exposition...

**Les activités interdites** sont les jeux avec intervention du hasard, espérance de gains et participation financière (sauf accord du préfet pour opération de charité).

Si une manifestation dure plusieurs jours consécutifs, elle peut être considérée comme une seule manifestation.

Exemple : une association organise 3 représentations théâtrales ouvertes à tout public :

- si les trois représentations se tiennent durant 3 jours consécutifs : mercredi-jeudi-vendredi, on compte une manifestation ;
- si les représentations se dérouleront mercredi, vendredi et dimanche, elles compteront pour 3 manifestations différentes.

**Les activités touristiques** ne peuvent pas être comptabilisées dans ces manifestations de soutien.

## Question du mois

### Comptes : qui fait quoi ?

Toutes les associations doivent tenir des comptes mais seulement quelques dizaines de milliers ont des obligations comptables strictement définies par la loi et les règlements.

#### L'expert-comptable

Les dirigeants d'association ont parfois du mal à maîtriser les problèmes comptables, fiscaux et sociaux. Ils font alors appel aux compétences professionnelles d'un expert-comptable. Cette profession est strictement réglementée : est expert comptable celui qui fait profession de réviser et d'apprécier la comptabilité des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail.

#### Le commissaire aux comptes

Certaines associations ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes et un suppléant. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée générale pour six années. Ils ont pour mission principale la certification des comptes. Toute association qui reçoit annuellement des subventions publiques ou qui collecte des dons et dont le montant global annuel dépasse 153 000 € mais aussi toute association qui répond à deux des trois critères suivants (reconnaissance d'utilité publique, plus de 50 salariés ou 3 100 000 € HT de chiffre d'affaire en cas d'activité commerciale ou 1 550 000 € de total au bilan) se doit d'avoir un commissaire aux comptes.

#### Le vérificateur aux comptes

Enfin, le vérificateur aux comptes ou contrôleur d'une association est une personne bénévole, désignée librement par l'association. Il a une mission en général fixée par les statuts ou par le règlement intérieur.

Il ne peut se prévaloir du titre de commissaire aux comptes ni de celui d'expert-comptable qui sont, comme mentionnés ci-dessus, attachés à une profession réglementée.